Favoriser l'accès à l'emploi des publics fragiles grâce au Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire (CIPI)

Le CIPI a pour but de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de fragilité sur le marché du travail en leur proposant une alternance de périodes de formation et de missions en intérim.

22/09/2021

Qu'est ce que le CIPI ?

Le contrat d'insertion professionnelle intérimaire (CIPI) est un dispositif spécifique de la Branche du travail temporaire, visant le développement des compétences des salariés intérimaires, qu'ils soient en contrat de travail temporaire (CTT) ou en CDI Intérimaires (CDII),

C'est un dispositif du Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) dont la gestion administrative est assurée par AKTO.

Tout savoir sur le CIPI

Consultez le site du FPETT pour connaître :

- les objectifs
- les publics éligibles
- les étapes du contrat
- l'organisation de la formation
- le financement, etc.

Comment faire une demande de prise en charge CIPI ?

Ce contenu n'est pas disponible en PDF.